

RUPTURE CONVENTIONNELLE

Depuis des mois, nous sollicitons la DRCPN pour que nos collègues demandant des ruptures conventionnelles au sein du périmètre DGPN aient des réponses.....

**Toujours les mêmes rengaines :
c'est en cours, ça arrive, on s'en occupe,
il nous manque du personnel etc....**



Pourquoi au sein du Secrétariat Général du ministère de l'Intérieur il n'y a plus de dossiers en attente ?

Pourquoi autant de retard au sein du périmètre DGPN ?

Manque de personnel ? Manque de budgets ? Ou bien une réelle volonté de ne pas appliquer la loi pour les policiers Actifs et PATS ?

ALLIANCE demande de la transparence et une communication de la DRCPN sur le sujet de la rupture conventionnelle à savoir :

- Nombre de demandes
- Nombres de dossiers traités
- Nombre de dossiers accordés ou refusés
- Nombre de dossiers en souffrance
- Nombre de fonctionnaires dédiés à la DRCPN pour la Rupture conventionnelle
- Budget 2021 spécifique et budget utilisé en 2021....

ALLIANCE Police Nationale demande que ce sujet soit inscrit à l'ODJ du prochain CTRPN

NOS COLLÈGUES ONT DES DEVOIRS MAIS AUSSI DES DROITS !